



**PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE JEUDI 22 MAI 2025 (15h30)**

Préambule

Les adhérents « épargne » ont été convoqués en Assemblée Générale Ordinaire (AGO) par courriers individuels, soit par voie postale soit par moyen électronique. Les adhérents « prévoyance » ont été convoqués par voie de presse (3 avril 2025 via le quotidien « Les Echos »).

Les 37 adhérents ayant demandé une carte d'admission à la salle pour y participer en personne ont reçu un courrier d'invitation.

38 adhérents (ayant préalablement voté sur le site de vote) se sont inscrits afin d'assister à l'AGO en se connectant à distance au moyen de l'application « ZOOM ».

Le jeudi vingt-deux mai deux mille vingt-cinq, la séance est ouverte à 15 h 30 par le Président de l'UFEP, M. Patrick JOACHIMSMANN, assisté de M. Jean-Louis CAYROL comme secrétaire de séance.

La liste des participants fait l'objet d'un émargement à l'entrée de la salle de réunion. Elle est déposée au dossier d'organisation de l'AGO.

Le Président de séance (le Président) accueille les participants.

Des premiers décomptes effectués il ressort que la participation des adhérents pour cette AGO 2025 s'établit ainsi :

1621 bulletins ont été enregistrés sur INTERNET

2159 bulletins ont été reçu par COURRIER ou par MAIL.

Avant enregistrement des votes en salle, il est comptabilisé :

- **3706** votants pour les résolutions concernant l'ensemble des adhérents UFEP
- **260** votants pour les résolutions concernant les adhérents au Plan d'Epargne Retraite des Particuliers PERP
- **130** votants pour les résolutions concernant les adhérents au plan CARDIF Multiplus PERP ou BNP Paribas Multiplacement PERP
- **253** votants pour la résolution 16 relative au contrat « Lucya Cardif »
- **2018** votants pour la résolution 17 relative aux contrats d'assurance vie Cardif
- **464** votants pour la résolution 18 relative aux contrats PER « Cardif Elite Retraite » , « BNP Paribas Multiplacement PER », « BNP Paribas Multiplacement Privilège PER »

- **561** votants pour la résolution 19 relative aux contrats PER « Cardif Elite Retraite », « Cardif Essentiel Retraite », « BNP Paribas Multiplacement PER », « BNP Paribas Multiplacement Privilège PER »
- **289** votants pour la résolution 20 relative au contrat PER « Cardif Elite retraite »
- **10** votants pour les résolutions 21 et 22 relatives au contrat PER nommé « PANTHEA PER »

Le Président constate que le quorum prévu par les statuts (**1000 adhérents** présents ou représentés) est dépassé. L'Assemblée Générale Ordinaire de l'UFEPE peut donc valablement se tenir et délibérer sur les sujets et résolutions portés à l'ordre du jour

Il indique aux participants que, pour éclairer leur choix, les adhérents ont eu notamment à leur disposition sur le site de vote et sur le site de l'UFEPE :

- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024,
- Le résumé des comptes 2024 (le Bilan, le compte de résultat) et le projet de budget 2025
- Le Rapport Général du Commissaire aux comptes, le Cabinet DELOITTE, ainsi que le Rapport spécial sur les conventions réglementées,
- Les 22 projets de résolutions soumises au vote de l'AGO.
- Aux adhérents PERP et PER Individuels, les rapports de leurs Comités de Surveillance respectifs.

Le Président remercie les représentants des assureurs CARDIF et ASSU-VIE de leur présence ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à la tenue de cette AGO.

Il détaille alors l'Ordre du Jour qui prévoit l'intervention de représentants de BNP Paribas Cardif et d'ASSU-VIE afin d'évoquer la Gestion Financière des fonds en euros, et de Monsieur Cyril BLESSON de la Société PAIR Conseil qui abordera les Perspectives du marché de L'Epargne assurance vie et retraite.

1. Rapport sur l'activité 2024
2. Comptes et budget de l'UFEPE
3. Rapports et comptes des comités de surveillance des PERP
4. Rapport du comité de surveillance commun des PER individuels
5. Gestion financière des fonds en euros des assureurs CARDIF et ASSU-VIE
6. Perspectives du marché de l'épargne assurance vie et retraite
7. Vote des résolutions (dont réélection de Monsieur Yvan BALENSI et de Monsieur Jean-Louis CAYROL, et élection de Monsieur Philippe BERNARDI au Conseil d'Administration. Ainsi que la réélection de Monsieur Jean-Louis CAYROL et élection de Mme Claire CREUZOT au comités de Surveillance des PERP : cf annexe 4, résolutions 4, 5, 6, 10, 11, 14 et 15)
8. Questions diverses

1. Rapport de gestion de l'Association UFEPE

L'environnement de l'assurance vie (sources IMF, banque de France et France Assureurs)

Au cours de l'année 2024, au niveau mondial, la situation économique a d'abord été marquée par une reprise progressive, qui s'est consolidée au fil du temps grâce à la vigueur de l'économie américaine. La Chine dont la situation est particulièrement scrutée par les analystes montre des signes de ralentissement en dépit d'une reprise portée par une politique économique volontariste. Le recul de l'inflation est conforté par les perspectives de prix de l'énergie à la baisse. En Europe, malgré une croissance modérée, la situation reste fragile en raison des instabilités politiques et des tensions commerciales qui alarment les consommateurs. La France en est un exemple particulier en dépit de prévisions de croissance économique autour de 1%, d'une inflation et d'un taux de chômage encore sous contrôle. En 2025, la conjoncture va largement dépendre de la réorientation de la politique intérieure et étrangère du gouvernement américain.

En matière d'assurance vie la collecte reprend des couleurs et confirme son attractivité...

Les chiffres publiés par **France Assureurs** montrent pour l'exercice 2024 un niveau de collecte nette de près de +30 Mds €. Les cotisations affichent une hausse de +14% à 173,3 Mds € avec une part de cotisations en UC (Unités de Compte) de 38% en légère baisse relativement aux 40% de 2023. Les prestations s'élèvent à 143,8 Mds € en recul de 5% tant sur les supports en euros que sur les supports en UC. Au total l'encours de l'assurance vie s'élève à 1989 Mds € à la fin décembre 2024 en hausse +4,2% sur l'année.

...pendant que le marché du PER assurantiel poursuit sa croissance

En effet dans le même temps la collecte nette du PER assurantiel est en hausse de +17% à +9,9 Mds € (de même l'encours des supports « eurocroissance » s'établit à 11,1 Mds € en hausse de +24% sur un an).

Fin décembre 2024, les PER assurantiels comptabilisent 6,9 Mio d'assurés pour un encours de 92,8 Mds € (dont 45% d'UC). Les entreprises d'assurance détiennent près de 80% de l'ensemble des encours en PER.

A la fin septembre 2024, 63,2% des encours de l'assurance vie sont placés en titres d'entreprises.

La Loi Industrie Verte

L'assurance vie et les PER vont devoir intégrer les dispositions de la Loi Industrie Verte (LIV). La loi n°2023-973 relative à l'industrie verte, publiée le 24 octobre 2023 au Journal officiel, a pour objectif d'accélérer la réindustrialisation du pays et de faire de la France le leader de l'industrie verte en Europe. Cet objectif passe par la mobilisation de l'épargne privée, principalement via deux mesures : l'instauration d'une part d'actifs non cotés dans l'assurance vie et le plan épargne retraite (PER) d'une part, et la création d'un nouveau livret d'épargne pour les jeunes, d'autre part.

L'activité de l'UFEPE en 2024 est commentée par le président

- Fin 2024 le nombre d'adhérents « Epargne » s'élevait à 331 000 et « Prévoyance » à 379 000.
- Un nouveau PER Lucya Cardif a été signé le 24 octobre 2024 : Ce PER est en phase de démarrage (octobre 2024). Distribué par Lucya/Epargne Family via le site www.assurancevie.com il comptabilise 749 adhérents au 31 décembre 2024 et un encours de 6 M€.
- 4 avenants ont été signés en Prévoyance afin d'intégrer une nouvelle garantie intitulée « aide à la famille » ainsi qu'un test génomique innovant dans la limite de 3k€ par assuré
- 6 réunions des Comités de Surveillance et 3 réunions du CA ,ainsi que l'organisation de l'AG annuelle
- Réunions de travail bimensuelles avec BNP Paribas Cardif et semestrielles avec les autres associations d'épargnants
- L'Association fait aussi évoluer ses outils digitaux :
 - Possibilité pour les adhérents de pouvoir assister à la réunion en distanciel.
 - Utilisation de l'intelligence artificielle comme vecteur de gains de productivité opérationnelle
 - Travaux destinés à améliorer la visibilité du site « www.ufep.fr »
 - Mobilisation sur la gestion des risques de cybersécurité

Le suivi du sujet des réclamations faites par les adhérents auprès de l'assureur est majeur pour l'UFEPE

Pendant longtemps les réclamations ont constitué un point négatif pour BNP Paribas Cardif. L'UFEPE note cependant un réel progrès de la part de l'assureur dans la recherche et la présentation des dysfonctionnements à l'origine des réclamations. Ceci est le résultat d'un plan ambitieux lancé en 2019 autour des enjeux clients. En quelques années , BNP Paribas Cardif rejoint les « meilleurs » acteurs du marché avec un NSP (Net Promotor Score) mesuré en hausse de 50 points et une baisse des réclamations écrites de 32% entre 2018 et 2024.

Intervention d'un adhérent d'un produit « en ligne » qui exprime son insatisfaction sur le traitement d'un versement et la réactivité des services du distributeur et de l'assureur.

Concernant ASSU-VIE (pour l'information aux adhérents cf. également Annexe 1)

Le Président détaille le contexte des contrats ASSURAVENIR qui sont des contrats « fermés à la souscription ». Il précise que la qualité de service des équipes « Groupama » est plutôt bonne.

Q – D'une adhérente qui demande des précisions sur la signification, l'objet de l'UFEPE et ses objectifs

R – Le Président fait un court rappel de l'historique de l'UFEPE en tant qu'association au service des adhérents, depuis sa création et en résume les principaux objectifs. Ces informations sont d'ailleurs disponibles sur le site www.ufep.fr

2. Comptes et budget de l'UFEPE

Le Président passe la parole à M PIANO, Délégué Général de l'UFEPE qui présente les membres du Conseil d'Administration et des Comités de Surveillance présents et expose une synthèse de la situation comptable et budgétaire ainsi que la vision économique de la Trésorerie de l'UFEPE.

Les comptes de l'exercice écoulé (arrêtés au 30/09/2024) font ressortir un déficit global de 236 858 €. Ces chiffres présentent la répartition des produits financiers, des charges et des résultats, ainsi que les reports à nouveau des comptabilités auxiliaires d'affectation pour chacun des PERP et pour le reste des contrats UFEPE, tel que cela est prévu par les statuts (article 26).

L'association ne perçoit pas de cotisations annuelles. Elle fonctionne essentiellement grâce à la trésorerie provenant de l'accumulation en fonds associatifs des droits d'admission versés par les nouveaux membres lors de leur adhésion à l'association.

Les comptes de l'UFEPE ont été établis par le Cabinet d'expertise-comptable FIGEST et audités par le Cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes, puis arrêtés par le Conseil d'administration en séance du 29/11/2024.

Un résumé de ces comptes est repris en [Annexe 2](#).

3. Rapport du Comité de Surveillance des PERP et du Comité de surveillance Commun des PER

Le Délégué Général explique le principe de la comptabilité auxiliaire tenue pour les PERP et note que du fait de l'arrivée des PER, les PERP ne sont plus commercialisés depuis octobre 2020 mais ils continuent de « vivre » pour les adhérents existants. L'UFEPE se préoccupe, en relation avec l'Assureur, des conséquences de cet arrêt sur la gestion des actifs et sur le rendement des fonds cantonnés tant au niveau des adhérents en phase d'épargne que des rentiers.

Il présente également le rendement des deux PERP, notant toutefois la nécessité de constituer des réserves techniques qui permettront de mieux gérer l'avenir des deux fonds cantonnés appelés à diminuer en volume au fil du temps.

Concernant le **PERP des Particuliers**, la place importante occupée par la SICAV BNP Paribas Perspectives au sein de l'encours des contrats des adhérents est soulignée. Comme par le passé le Comité de Surveillance encourage les adhérents à vérifier avec leur Conseiller qu'ils sont bien investis sur un compartiment conforme à leur horizon de départ à la retraite et conforme à leur degré d'acceptation du risque et de volatilité des performances.

Les [Annexes 3a et 3b](#) présentent les produits financiers, les charges et les résultats dans les comptabilités auxiliaires d'affectation ainsi que les reports à nouveau pour chacun des PERP tel que prévus par les statuts (article 26).

Il est souligné que les reports à nouveau négatif des PERP feront passer la situation nette en déficit au 30/09/2025. En effet les frais de fonctionnement accumulés alloués en comptabilité analytique auxiliaire dépassent les droits d'adhésions accumulés en fonds propres.

L'UFEF considère que ses réserves générales (mutualisables) lui permettent à ce stade de continuer de fonctionner jusqu'à l'extinction du PERP. L'association n'envisage donc pas d'appeler l'assureur ou bien les adhérents pour la couverture de ces déficits.

En résumé les résultats à reporter (reports à nouveau) s'établissent ainsi :

Total Consolidé UFEF	= - 236 858 €
soit UFEF net des PERP	= - 165 461 €
soit PERP (gamme « Multi »)	= - 11 360 €
soit PERP (Perp)	= - 60 037 €

4. Rapport du Comité de Surveillance Commun des PERin

Le Délégué Général évoque la constitution du Comité de Surveillance Commun des PERin couvrant actuellement 7 produits PER et son mode de fonctionnement. Il revient sur le suivi particulier dont fait l'objet la SICAV BNP Paribas Perspectives et rappelle les taux de rendement versés aux adhérents. Ces taux de rendement versés sont proches des taux de rendement bruts.

Q – Intervention d'un adhérent qui doute de l'efficacité fiscale des PER et s'interroge sur les raisons qui poussent les assureurs à fermer leurs produits

R – Le Président répond que les raisons sont multiples : évolutions réglementaires, réalités de marchés, nouveaux besoins des adhérents, évolutions sociétales etc...

5. Gestion Financière du Fonds en Euros de l'Assureur CARDIF et d'ASSU-VIE

Intervention de Mrs Florestan BONADEI et Matteo CARLETTI sur la Gestion Financière du Fonds en Euros de l'Assureur CARDIF

Les intervenants abordent la situation des marchés financiers en s'appuyant sur plusieurs graphiques représentant l'évolution des Obligations d'Etats et du Crédit aux entreprises, le coût des crédits souverains (spreads), les Actions, les taux de change, les matières premières.

Un point détaillé des principaux enjeux est proposé (« scenario central ») sur fond de fortes incertitudes. Elles se traduisent notamment par un ralentissement généralisé et la crainte d'un rebond de l'inflation aux USA à cause des tarifs douaniers. Du côté des Banques centrales, la FED (USA) paraît bloquée par les effets des tarifs douaniers pendant que la BCE (Europe) poursuit le cycle de baisse de ses taux. Les marchés financiers poursuivent le phénomène de pentification de la courbe des taux (baisse des taux sur échéances courtes et hausse des taux sur échéances longues). Pour les marchés Actions, ils sont revenus au-dessus des moyennes historiques.

Un scénario alternatif est brièvement évoqué dans le cas où l'escalade des conflits au niveau du commerce international déclencherait une remontée de l'inflation aux Etats-Unis et une récession en Europe et leurs effets sur les niveaux des marchés de taux (Obligations) et d'Actions.

Vient ensuite une description de l'allocation des actifs de fonds en euros de Cardif Assurance Vie (un encours proche de 100 Mds € en valeur de marché). Fruit d'une gestion au cours de l'exercice 2024 qui a pu profiter des opportunités offertes par une forte volatilité sur les différents marchés qui ont été dans l'ensemble, porteurs. Un repositionnement de la part obligataire (les 2/3 de l'encours) sur des taux plus élevés et des échéances plus longues ainsi que la constitution de plus-values latentes importantes sur la « poche » actions.

La gestion du fonds en euros de CARDIF RETRAITE (9,5 Mds €) est alors abordée. Les intervenants précisent que si la stratégie des gestionnaires est homogène pour l'ensemble des fonds en euros du Groupe elle est adaptée néanmoins en fonction des spécificités des produits sous-jacents. En matière de retraite notamment le fonds en euros se bâtit au fur et à mesure du développement des produits et des flux associés avec des échéances plus longues et mieux adaptées à l'horizon plus lointain de sortie en rente ou rachats des adhérents. Ce fonds bénéficie actuellement de taux de marchés porteurs (les Obligations à taux fixe représentent plus de 70% de l'encours) mais les gestionnaires prévoient à l'avenir de faire remonter la part relative des Actions (actuellement à 14% seulement).

Quant aux deux fonds en euros cantonnés et fermés à la commercialisation : le PERP des Particuliers (encours de 425 Mio €) et le PERP Cardif Multi-plus/BNP Paribas Multiplacement (encours de 148 Mio €) les gestionnaires estiment qu'ils disposent encore des volumes suffisants pour gérer de manière dynamique et rentable leurs fonds en euros.

Q – Intervention régulière tout au long des différentes présentations d'un adhérent, membre du Conseil d'Administration, afin de bien clarifier au profit de l'assistance les définitions des termes régulièrement utilisés dans un « jargon » technique. Les **réponses** sont données par chacun des intervenants.

Le Président remercie Mrs BONADEI et CARLETTI pour la clarté de leur synthèse.

Intervention de M. Alexandre THIERRY sur la Gestion Financière du Fonds en Euros de l'Assureur ASSU-VIE

Le tableau de la Gestion Financière du Fonds en Euros est commenté dans ses différentes composantes obligataires, actions et immobilier et dans le cadre des conditions de marchés qui ont prévalu au cours de l'année 2024. La trésorerie pour faire face aux flux nets de la décollecte reste suffisante. M. THIERRY confirme que la gestion de l'extinction du portefeuille est bien préparée, même s'il n'y a à ce jour pas encore de véritable urgence. Le taux servi au titre de 2023 est de 2,6% comme en 2023.

Q – Un adhérent exprime son inquiétude vis-à-vis de l'avenir du fonds et souhaite des précisions sur les relations CARDIF/ASSU-VIE/ASSURAVENIR

R – A THIERRY explique que le contrat ASSURAVENIR est le produit unique porté par ASSU-VIE qui est une association (50/50) des assureurs CARDIF et GROUPAMA et que la gestion est du ressort de GROUPAMA. Ce produit date de plus de 35 ans, la commercialisation en est bien arrêtée mais la gestion en est encore très active. Sans en préciser l'horizon précis, A THIERRY rassure les adhérents qui ne doivent rien redouter dans le moyen terme et que le « long terme » est régulièrement analysé.

Les Administrateurs et les adhérents d'ASSU-VIE remercient M. THIERRY pour son intervention.

6. Perspectives du marché de l'Epargne assurance vie et retraite : Eclairages sur les comportements patrimoniaux des ménages dans un monde chahuté

M. Cyril BLESSON du Cabinet PAIR CONSEIL a été invité à présenter une large perspective sur les comportements patrimoniaux des ménages. Cette analyse est basée sur de fines études statistiques et font l'objet de nombreux graphiques.

Cyril BLESSON démarre son analyse par une revue d'études comparées de l'environnement économique et financier mondial.

L'UE doit faire face à 6 enjeux prioritaires : l'innovation technologique, l'avenir démographique, les dépenses en matière de défense, les ressources en matières premières critiques, l'avenir énergétique, la transition climatique. Cela implique **d'accroître la quantité de travail** (travailler plus, recours à l'immigration) et mutualiser les ressources financières.

Dans ce contexte D TRUMP a lancé une guerre commerciale avec un tarif à 20% pour l'UE, base de départ des négociations. Ce tarif a été suspendu 90j mais le mal est fait : les américains anticipent un retour de l'inflation et les bourses, notamment aux USA, accusent le coup. L'UE prépare sa (ses) réponse(s) et hésite entre laisser l'Amérique s'embourber dans sa stratégie agressive, répliquer (pas évident) et soutenir sa demande interne. Sur ce dernier point l'augmentation des dépenses de défense et la révolution budgétaire en Allemagne constitue des points positif. Néanmoins il faut compter sur des marges de manœuvre budgétaires limitées au niveau des états...mais qui laissent de la place à un endettement commun mutualisé au niveau pan-européen.

En effet **l'Europe vit en dessous de ses moyens financiers** ! Elle exporte ses capitaux (notamment aux USA où les déficits sont « abyssaux ») et épargne beaucoup. En zone € la désinflation est patente mais reste sous surveillance du fait des risques au niveau des tarifs douaniers et du choc climatique attendu dans les années à venir. Prix du pétrole à la baisse et appréciation de l'€ jouent en faveur d'une inflation maîtrisée.

Du point de vue des **taux d'intérêts**, la FED est actuellement « en pause », dans l'expectative et la BCE s'approche du taux neutre. Une partie du potentiel de la baisse des taux longs va dépendre de l'atterrissement des droits de douane. La croissance en zone € se redresse légèrement et le marché du travail s'ajuste à la baisse.

Au sein de cette zone € le taux d'épargne des ménages reste très supérieur à la norme « pré-covid » et recèle donc un potentiel réservoir de croissance s'il est bien investi.

En France le vieillissement de la population est inéluctable (près d'un français sur 4 aura 65 ans ou plus en 2030). La Nation est riche en patrimoine net de dettes ; cela représente plus de 8 fois le PIB en 2023 et les ménages s'en démarquent avec près de 9 fois le PIB. Cela représentait 16,5 K Mds € dont 41% de patrimoine financier. Par ailleurs l'inflation est très basse du fait notamment des baisses des coûts énergétiques. Les gains de pouvoir d'achat des ménages sont inexistant, sous pression : austérité budgétaire, freinage salarial...Ils restent ainsi en mode « précaution ».

L'investissement immobilier est en souffrance, freiné par des taux d'intérêts longs relativement élevés. Le marché de l'ancien peine à repartir. Le marché des flux de placement financiers se redresse mais reste limité en dépit de taux d'épargne historiquement élevés avec des effets de rendement qui restent au cœur des arbitrages. Livret A, Assurance Vie et LDDS sont les produits les plus diffusés (...encore que le poids des dépôts à vue courants reste très important) en % du revenu : 28% en 2024 à la différence des dépôts à terme qui freinent avec la baisse des taux de la BCE).

La diffusion de l'Assurance Vie se poursuit, début 2024, 42% des ménages en détiennent une. Dans le même temps le développement de l'épargne retraite s'accélère : près d'un ménage sur 5 en détient. En Assurance Vie, c'est le grand retour des fonds en euros qui ont bénéficié de rendements « dopés à la PPE ». La baisse attendue du taux du Livret A devrait propulser la collecte nette en euros en territoire positif. Les Unités de Comptes résistent cependant grâce à la diversification des supports sous-jacents (particulièrement des fonds à

allocation d'actifs). Dans ces conditions l'Assurance Vie poursuivra sa progression en 2025/2026. Les assureurs disposent par ailleurs des PER individuels comme relais de croissance... et aujourd'hui 7 français non retraités sur 10 déclarent épargner en vue de la retraite. Avec un curieux « bémol », 30% des non retraités considèrent que le Livret A est le meilleur produit d'épargne pour préparer sa retraite (23% pour le PER : fin septembre 2024 les PER récoltaient 119 Mds € d'encours pour 11,2 millions d'assurés.). Avantage probable de la simplicité.

La présentation a fait l'objet de nombreux échanges parfois de position personnelle adoptée par l'un des adhérents.

L'ensemble des participants remercie M Cyril BLESSON pour la qualité et l'intérêt de son intervention.

7. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Président passe la parole au Délégué Général qui précise le détail de l'organisation des votes. Les résultats qui feront l'objet de contrôles appropriés, seront, résolution par résolution, intégrés à l'ensemble des votes déjà reçus directement sur le site de vote et par correspondance (y/c les procurations reçues).

L'ensemble des résolutions proposées aux adhérents a été adopté à une large majorité. Les résultats détaillés sont repris en [Annexe 4](#).

8. Questions des participants et points divers

De manière générale les adhérents présents ont pu échanger avec les représentants des assureurs et les membres du CA et des Comités de surveillances. Il leur a par ailleurs été rappelé qu'ils avaient la possibilité d'exprimer remarques et réclamations dûment documentées sur le site de l'UFEP à l'adresse contact@ufep.fr. L'UFEP se ferait alors l'interprète auprès des assureurs de ces messages.

L'Assemblée Générale de 2026 est programmée au jeudi 28 mai ce qui devra cependant être confirmé.

Les formalités administratives auprès de la Préfecture de NANTERRE pour l'enregistrement des nominations d'administrateurs seront accomplies par le Délégué Général ayant pouvoir pour ce faire, ainsi que toutes formalités nécessaires à la vie de l'association.

A l'issue de l'Assemblée Générale le Conseil d'Administration de l'UFEP est composé des membres suivants : Mme Ghislaine ROYER, M Yvan BALENSI, M Philippe BERNARDI, M Bruno CARLIER, M Jean-Louis CAYROL, M Patrick JOACHIMSMANN, M Marc MAMMANA.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 18 heures 30.



Le Secrétaire de séance
Jean-Louis CAYROL



Le Président
Patrick JOACHIMSMANN

ANNEXE 1 : Information destinée aux adhérents ASSUVIE

Les adhérents qui souhaitent être accompagnés dans le suivi commercial ou administratif de leur contrat ASSURAVENIR 1 ou 2 peuvent s'adresser :

Soit à leur conseiller commercial en agence BNP PARIBAS

Soit auprès du Service gestion d'ASSUVIE

ASSUVIE / GROUPAMA GAN VIE

TSA 51212

35090 RENNES Cedex 9

09 70 83 02 17 (lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h 00)

Email : er.assuvie@ggvie.fr

L'UFEP reste l'interlocuteur des adhérents pour les questions d'ordre général.

ANNEXE 2 – RESUME DES COMPTES 2024 DE L'ASSOCIATION

COMPTES RESUMES 2024 et BUDGET 2025 de L'ASSOCIATION

Les comptes et le bilan audités par le Cabinet Deloitte ainsi que l'évolution de la trésorerie sont fournis sur le site de vote. Une synthèse en est présentée ci-dessous.

Chiffres en Euros	Budget 2024 du 01/10/2023 au 30/09/2024	Comptes UFEPEP 2024 du 01/10/2023 au 30/09/2024	Budget 2025 (Proposition) du 01/10/2024 au 30/09/2025
RESULTAT FINANCIER net et produits divers	+20 750	+54 321	+44 000
Charges de fonctionnement	-226 518	-204 135	-208 000
Charges de communication aux adhérents	-121 072	-88 104	-96 000
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-347 590	-292 239	-304 000
Produits et charges exceptionnels	0	+1 060	0
Résultat	-326 840	- 236 858	-260 000

Les « résultats financiers net et produits divers » (54 321 €) sont supérieurs à l'attendu (20 750 €) et tiennent compte de 15 577€ de reprise nette de provision pour dépréciation d'obligations. L'essentiel de notre trésorerie disponible, placée de manière diversifiée et prudente, a pu bénéficier des conditions de marché favorables (hausse des taux).

Les charges d'exploitation (-292 239 €) sont inférieures au budget (-347 590 €) voté en assemblée générale de mai 2024. Une AG Spéciale avait été prévue si le décantonnement des Perp avait été accepté par les pouvoirs publics, ce qui n'a pas été le cas.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit de **236 858 €**, inférieur de 27.5 % à celui budgété, écart expliqué par la baisse des charges d'exploitation et les bons résultats financiers. Le déficit, structurel, sera porté en diminution des fonds propres lesquels se sont accrus de 681 461€ avec les droits d'admission des nouveaux adhérents.

BUDGET 2025

Ce budget tient compte d'études, de projets de communication à destination des adhérents, ainsi que des effets de l'inflation projetée. Par ailleurs les nouveaux droits d'admission des adhérents aux PER et aux contrats de prévoyance devraient contribuer, cette année encore, à améliorer la trésorerie.

L'accroissement de trésorerie au cours de l'exercice a été de 456 106 €.

BILANS COMPARES DE L'UFEPEP FIN D'EXERCICE : 2023 / 2024 (en euros)

ACTIF	30/09/2023	30/09/2024	PASSIF	30/09/2023	30/09/2024
Immobilisations	308	209	Fonds propres nets	2 388 546	2 821 801
Créances	42 756	31 810	Résultat	- 248 206	-236 858
Trésorerie	2 113 851	2 569 957	Dettes (y/c prov.)	16 575	17 032
Total	2 156 915	2 601 976	Total	2 156 915	2 601 976

Rappel : les résultats des exercices comptables de l'UFEPEP sont structurellement déficitaires car les ressources (droits d'admission) ne sont pas comptabilisées dans le compte de résultat mais dans les fonds propres. Seuls apparaissent donc dans le compte de résultat les charges d'exploitation et les produits financiers de l'exercice

ANNEXE 3a – Comptes et budget du PERP Plan d'Epargne Retraite des Particuliers

Tableau récapitulatif pour l'A.G. du 22 mai 2025

Chiffres en Euros	PERP Cardif Multi-Plus ou BNP Paribas Multiplacements		
	2024 (01/10/2023 au 30/09/2024)	2024 (01/10/2023 au 30/09/2024)	2025 (01/10/2024 au 30/09/2025)
	BUDGET	REALISE	BUDGET
CLE REPARTITION (*)	2,93%	2,75%	2,58%
Résultat financier net et produits divers	608	1 494	1 135
Charges spécifiques de fonctionnement de chaque Comité de Surveillance	-9 000	-5 400	-6 600
Charges générales de fonctionnement	-5 835	-5 060	-4 753
Charges générales de communication aux adhérents	-3 547	-2 423	-2 477
Résultat d'exploitation	-18 382	-12 883	-13 830
Résultat Exceptionnel	0	29	0
Résultat fin d'exercice	-17 774	-11 360	-12 695

(*) calculée à partir de l'encours du nombre d'adhérents par type de contrat en début et en fin d'exercice comptable

ANNEXE 3b – Comptes et budget du PERP Cardif Multi-Plus ou BNP Paribas Multiplacement PERP

Tableau récapitulatif pour l'A.G. du 22 mai 2025

Chiffres en Euros	PERP Plan d'épargne retraite des Particuliers		
	2024 (01/10/2023 au 30/09/2024)	2024 (01/10/2023 au 30/09/2024)	2025 (01/10/2024 au 30/09/2025)
	BUDGET	REALISE	BUDGET
CLE REPARTITION (*)	26,36%	25,22%	24,11%
Résultat financier net et produits divers	5 470	13 697	10 610
Charges spécifiques de fonctionnement de chaque Comité de Surveillance	-9 000	-5 400	-6 600
Charges générales de fonctionnement	-52 493	-46 385	-44 425
Charges générales de communication aux adhérents	-31 915	-22 216	-23 150
RESULTAT D'EXPLOITATION	-93 408	-74 001	-74 175
Résultat fin d'exercice	-87 938	-60 037	-63 564

(*) calculée à partir de l'encours du nombre d'adhérents par type de contrat en début et en fin d'exercice comptable

ANNEXE 4a : Résolutions adoptées par L'Assemblée Générale des adhérents du jeudi 22 mai 2025

RÉSOLUTIONS CONCERNANT L'ENSEMBLE DES ADHÉRENTS BNP Paribas Cardif & ASSUVIE

Résolution n° 1 : L'A.G. a pris connaissance et approuve le rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion de l'UFEP en 2024, approuve les comptes de l'exercice arrêtés au 30 septembre 2024 et certifiés par le Commissaire aux Comptes, décide d'affecter le résultat déficitaire en report à nouveau. L'Assemblée Générale donne quitus sans réserve aux administrateurs pour leur gestion.

Cette résolution est adoptée avec 3601 votes Pour, 26 votes Contre, 79 Abstentions, 0 votes Nuls

Résolution n° 2 : L'A.G. approuve le budget de l'exercice allant du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Cette résolution est adoptée avec 3606 votes Pour, 25 votes Contre, 67 Abstentions, 8 votes Nuls

Résolution n° 3 : L'A.G. prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions existantes.

Cette résolution est adoptée avec 3607 votes Pour, 16 votes Contre, 74 Abstentions, 9 votes Nuls

L'A.G. élit ou réélit les personnes suivantes en tant que membres du Conseil d'Administration pour une durée de 3 ans, fin des mandats à l'A.G 2028 (Résolutions n° 4, 5 et 6)

Résolution n° 4 : Mr Yvan BALENSI (réélection)

Cette résolution est adoptée avec 3570 votes Pour, 32 votes Contre, 96 Abstentions, 8 votes Nuls

Résolution n° 5 : Mr Jean-Louis CAYROL (réélection)

Cette résolution est adoptée avec 3569 votes Pour, 33 votes Contre, 92 Abstentions, 12 votes Nuls

Résolution n° 6 : Mr Philippe BERNARDI (élection)

Cette résolution est adoptée avec 3573 votes Pour, 28 votes Contre, 80 Abstentions, 25 votes Nuls

Résolution n° 7 : L'A.G. autorise le Président du Conseil d'Administration à signer, dans les conditions de l'article R. 141-6 du Code des Assurances, les contrats et avenants négociés et conclus dans le cadre de cette délégation sous réserve qu'il en fasse rapport à la prochaine Assemblée Générale. Cette délégation de pouvoir est valable jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes 2025 et qui se tiendra en 2026.

Cette résolution est adoptée avec 3443 votes Pour, 20 votes Contre, 73 Abstentions, 170 votes Nuls

RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS détenteurs d'un contrat PERP dénommé « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers »

Résolution n° 8 : L'A.G. approuve le rapport du Comité de Surveillance et les comptes du PERP pour l'exercice 2024 et décide d'affecter le résultat déficitaire en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée avec 253 votes Pour, 1 votes Contre, 6 Abstentions, 0 votes Nuls

Résolution n° 9 : L'A.G. approuve le budget du PERP arrêté par le Comité de Surveillance pour l'exercice allant du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Cette résolution est adoptée avec 251 votes Pour, 3 votes Contre, 6 Abstentions, 0 votes Nuls

L'A.G. élit ou réélit les personnes suivantes en tant que membres du Comité de surveillance pour une durée de 3 ans, fin des mandats à l'A.G 2028 (Résolutions n° 10 et 11)

Résolution n° 10 : Mr Jean-Louis CAYROL (réélection)

Cette résolution est adoptée avec 251 votes Pour, 2 votes Contre, 5 Abstentions, 2 votes Nuls

Résolution n° 11 : Mme Claire CREUZOT (élection)

Cette résolution est adoptée avec 239 votes Pour, 2 votes Contre, 6 Abstentions, 13 votes Nuls

ANNEXE 4b : Résolutions adoptées par

L'Assemblée Générale des adhérents du jeudi 22 mai 2025

RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS détenteurs d'un contrat PERP dénommé soit « CARDIF Multi-Plus PERP » soit « BNP PARIBAS Multi-Placements PERP »

Résolution n° 12 : L'A.G. approuve le rapport du Comité de Surveillance et les comptes du PERP pour l'exercice 2024 et décide d'affecter le résultat déficitaire en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée avec 123 votes Pour, 3 votes Contre, 4 Abstentions, 0 votes Nuls

Résolution n° 13 : L'A.G. approuve le budget du PERP arrêté par le Comité de Surveillance pour l'exercice allant du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Cette résolution est adoptée avec 122 votes Pour, 1 votes Contre, 7 Abstentions, 0 votes Nuls

L'A.G. élit ou réélit les personnes suivantes en tant que membres du Comité de surveillance pour une durée de 3 ans, fin des mandats à l'A.G 2028 (Résolutions n° 14 et 15)

Résolution n° 14 : Mr Jean-Louis CAYROL (réélection)

Cette résolution est adoptée avec 123 votes Pour, 1 votes Contre, 6 Abstentions, 0 votes Nuls

Résolution n° 15 : Mme Claire CREUZOT (élection)

Cette résolution est adoptée avec 118 votes Pour, 0 votes Contre, 6 Abstentions, 6 votes Nuls

RÉSOLUTION RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS détenteurs d'un contrat « Lucya Cardif » (Cette résolution ne concerne pas les contrats de retraite PERP et PER)

Résolution n° 16 (*) : L'A.G. approuve l'ajout de la Gestion profilée Vie telle que prévue par les articles L.132-5-4 et A.132-5-4 du Code des assurances dans le contrat « Lucya Cardif » pour toutes les adhésions antérieures à l'application de la loi Industrie verte (24/10/2024). Cette modification prend effet au plus tôt à compter du 01/09/2025.

Cette résolution est adoptée avec 240 votes Pour, 4 votes Contre, 9 Abstentions, 0 votes Nuls

RÉSOLUTION RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS CARDIF détenteurs d'un contrat d'assurance-vie (Cette résolution ne concerne pas les contrats de retraite PERP et PER)

Résolution n° 17 (*) : L'A.G. approuve l'application d'indemnités pouvant aller jusqu'à 20 % maximum des montants désinvestis en cas de rachat d'un support en unités de compte constitué de catégories d'OPC incluant une quote-part investie en actifs non cotés et ce, conformément au nouvel article R.132-5-3 du Code des assurances issu de la loi Industrie verte. Cette modification prend effet au plus tôt à compter du 01/09/2025.

Cette résolution est adoptée avec 1906 votes Pour, 48 votes Contre, 64 Abstentions, 0 votes Nuls

ANNEXE 4c : Résolutions adoptées par

L'Assemblée Générale des adhérents du jeudi 22 mai 2025

RÉSOLUTION RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS détenteurs d'un contrat PER « Cardif Elite Retraite », « BNP Paribas Multiplacements PER », « BNP Paribas Multiplacements Privilège PER »

Résolution n° 18 (*) : L'A.G. approuve la fermeture à la souscription de la Gestion Pilotée – Allocation Prudente. Applicable aux contrats en cours au plus tôt à compter du 01/09/2025.

Cette résolution est adoptée avec 440 votes Pour, 9 votes Contre, 15 Abstentions, 0 votes Nuls

RÉSOLUTION RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS détenteurs d'un contrat PER « Cardif Elite Retraite », « Cardif Essentiel Retraite », « BNP Paribas Multiplacements PER », « BNP Paribas Multiplacements Privilège PER »

Résolution n° 19 (*) : L'A.G. approuve la fermeture à la souscription de la « Gestion Pilotée – Allocation Equilibrée » issue de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 (loi Pacte) ainsi que l'arbitrage sans frais des encours correspondants vers la « Gestion Pilotée – Allocation Equilibrée » issue de la loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 (loi Industrie Verte). Ces modifications prennent effet au plus tôt à compter du 01/09/2025.

Cette résolution est adoptée avec 534 votes Pour, 11 votes Contre, 16 Abstentions, 0 votes Nuls

RÉSOLUTION RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS détenteurs d'un contrat PER « Cardif Elite Retraite »

Résolution n° 20 (*) : L'A.G. approuve la combinaison des Gestions Pilotées (lois Pacte et Industrie Verte) avec d'autres modes de gestion au sein d'un même compartiment. Cette modification prend effet au plus tôt à compter du 01/09/2025.

Cette résolution est adoptée avec 283 votes Pour, 1 votes Contre, 5 Abstentions, 0 votes Nuls

RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS détenteurs d'un contrat « PER Panthéa »

Résolution n° 21 (*) : L'A.G. approuve le changement de mandataire dans le cadre de la Gestion à horizon (Cardif Retraite, en lieu et place d'une société de gestion telle que définie dans la Notice du contrat). Cette modification prend effet au plus tôt à compter du 01/09/2025.

Cette résolution est adoptée avec 9 votes Pour, 0 votes Contre, 1 Abstentions, votes Nuls

Résolution n° 22 (*) : L'A.G. approuve la fermeture à la souscription de la Gestion Pilotée issue de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 (loi Pacte) pour les nouveaux versements. Cette modification prend effet au plus tôt à compter du 01/09/2025.

Cette résolution est adoptée avec 9 votes Pour, 1 votes Contre, 0 Abstentions, 0 votes Nuls

o o O o o